

Musée de l'horlogerie Saint Nicolas d'Aliermont

Réservation Intervention Hors les murs

Date de la visite : Horaire d'arrivée de la guide :

Nom du groupe / de la structure :

Adresse :

Personne responsable / Contact : Téléphone :

Portable (obligatoire pour vous joindre) Fax :

Mail :

Nombre de personnes qui prendront part à la visite :

Modes de paiement (chèque, espèces ou mandat administratif):

* Pour les mandats administratifs, fournir au préalable un bon de commande, merci.

Comment avez-vous connu le musée : (cocher la réponse)

Office de tourisme – Préciser :

Site Internet – Préciser :

Magazine – Préciser :

Brochure – Préciser :

Autre – Préciser :

Durée de l'intervention : entre 1h et 1h30

Coût : 35 euros de forfait conférencier + forfait kilométrique, au choix :

- 1 (moins de 15 km) : 9 euros
- 2 (de 15 à 30 km) : 18 euros
- 3 (de 30 à 50 km) : 30 euros

La prestation comprend :

- L'animation réalisée par la médiatrice
- Le matériel qu'elle ramène
- Les œuvres qu'elle transporte pour la démonstration

Lieu de rendez-vous :

Pour réserver une visite guidée, le présent formulaire de réservation est à retourner complété et signé par vos soins AU MOINS 15 JOURS AVANT VOTRE VISITE à :

Musée de l'horlogerie
à l'attention de Claire DEBEUF
BP 13
76 510 Saint-Nicolas d'Aliermont

En renvoyant ce formulaire signé, vous vous engagez à respecter les conditions générales ci-jointes (voir au verso).

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre musée, dans l'attente du plaisir de vous accueillir à Saint-Nicolas d'Aliermont, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Claire DEBEUF
Médiatrice culturelle

Nom de la personne responsable du groupe, date et signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES VISITE GUIDÉE DU MUSÉE DE L'HORLOGERIE

Réservation	- La réservation doit s'effectuer minimum 15 jours avant la date souhaitée (sous réserve de disponibilité). - Le nombre exact de participants doit être précisé au moins 15 jours avant la visite.
Composition du groupe	25 personnes maximum
Règlement	Le règlement s'effectue <u>le jour de la visite</u> . Il peut s'effectuer : <ul style="list-style-type: none">- en espèces,- par chèque à l'ordre du Trésor public,- par mandat administratif (fournir au préalable un bon de commande). <u>Les paiements par carte bancaire ne sont pas possibles.</u>
Annulation	Seule l'annulation signifiée au minimum 3 jours francs avant la date de visite est acceptée. Au-delà de ce délai, la prestation est due en entier.

L'inscription ferme et définitive du groupe implique l'acceptation de ces conditions.

Musée de l'horlogerie
48, rue Édouard Cannevel
76 510 Saint-Nicolas d'Aliermont
☎ 02 35 04 53 98
Fax : 02 35 85 60 08
Mail : museehorlogerie@wanadoo.fr
Site Internet : www.musee-horlogerie-aliermont.fr